



La Feuille de Saint-André-du-Bois



Septembre – Octobre 2021

Chères Andrésiennes et chers Andrésiens,

Je profite de cette Feuille de septembre-octobre pour vous faire part du travail du conseil municipal de cette période de rentrée ainsi que des informations intercommunales.

Je tiens avant tout à faire part du plaisir que nous avons eu à nous retrouver autour de l'inauguration de l'aménagement du bourg. En effet, après l'investissement consacré au suivi de ce travail, ce fut un bon moment partagé entre administrés, membres des associations et élus. Il est important de retrouver ces moments conviviaux pour célébrer l'aboutissement d'un travail et tourner une page pour se lancer vers d'autres projets. Le plaisir de vivre ces moments-là procure de la satisfaction au travail et nous permet de maintenir notre motivation envers et contre toutes les difficultés rencontrées. Votre présence est une réelle marque de soutien qui vient renforcer notre implication et je tiens très sincèrement à vous en remercier. Aussi j'ai pu apprécier la présence de mes collègues élus de la communauté des communes du Sud-Gironde, de nos différents syndicats ainsi que du Département venus nombreux pour célébrer l'événement à nos côtés. Ce temps consacré à l'égard de notre commune est un véritable témoignage de solidarité et de reconnaissance.

Cette année nous nous retrouverons, pour ceux qui le souhaitent, autour de la célébration de la cérémonie de commémoration du 11 novembre à 11h sur la Place communale.

Le verre de l'amitié sera offert.

Pascale Guagni-Le Moing, votre Maire

VOIRIE

Nous avons proposé au centre routier départemental de sécuriser la zone de la Laurence par son classement en agglomération, cela permettra d'abaisser la vitesse à 50 km / heure et de pouvoir réaménager la zone avec un passage piéton ainsi que la pose de miroir si nécessaire, interdits hors agglomération.

Nous souhaitons également renforcer la sécurité sur la D123 entre Bidalet et Petit Pey afin de signaler le cheminement des jeunes vers l'abribus.

Bourg : le Centre Routier a donné une fin de non-recevoir à notre demande de renforcer la signalisation concernant les consignes de croisement pour les transports exceptionnels, expliquant que le message d'information serait difficile à expliquer sur un panneau.

La prescription préfectorale sera donc censée être suffisante pour réglementer les bonnes pratiques des voitures pilotes. Nous constatons malheureusement des dégradations récurrentes (potelets, bordures de trottoir, zone de l'olive).

Nous avons relancé une nouvelle fois les prestataires concernant la création de l'abribus sur la zone aux Moulins. Notre demande est prise en considération, nous avons insisté pour une mise en œuvre dans les

meilleurs délais mais malheureusement nous sommes soumis aux contraintes de nos prestataires.

L'abribus du Bourg sera conservé et restauré par un bardage bois.

Un second renfort de calcaire sur les voies vertes a dû être réalisé suite à de nouvelles zones de creusement provoquées par les pluies.

Le travail de dispersion des copeaux dans les massifs fleuris a été poursuivi grâce à une deuxième séance de broyage.

Fibre optique :

Le déploiement relève de la compétence du Département.

La réparation des zones d'écrasement de fourreaux a été effectuée par l'entreprise Circet, la réfection partielle de trottoir reste à terminer. Le déploiement aérien de Gillardeau a été interrompu, une réunion publique est attendue dans la perspective de trouver un consensus qui permettra la poursuite des travaux. Un élagage des arbres des zones aériennes est prévu.

BATIMENTS

Les travaux d'aménagement d'un coin sanitaire réglementaire dans l'atelier communal sont terminés, ils ont été réalisés par David Mialle et Dominique Siegel.

Salle des fêtes : nous avons procédé au rangement du local de stockage des associations et réservé la grande armoire exclusivement au stockage de la vaisselle communale. Celle-ci pourra être mise à disposition lors des locations avec davantage de commodité. Le plan incliné d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) a été fixé par Sébastien Sacrispeyre. La vétusté des tables de jardin nous a contraint à les évacuer, celles-ci seront renouvelées prochainement.

Une nouvelle option de mise en conformité accessibilité PMR pour la mairie :

L'installation d'un ascenseur solutionne le problème d'accessibilité mais le résultat ne serait que peu satisfaisant. En effet, cette option n'apporte pas d'amélioration sur les locaux administratifs vétustes. En outre, le montant de la maintenance de cet ascenseur serait à rajouter dans les dépenses budgétaires annuelles.

De ce fait nous proposons de changer complètement d'optique et de partir sur un projet plus global. Nous souhaiterions faire des modifications dans la salle des fêtes de telle sorte à pouvoir intégrer au rez-de-chaussée la partie administrative de la mairie : 2 bureaux (secrétariat + RPI) et la salle du conseil municipal.

Cette partie amputée de la salle des fêtes serait récupérée par un agrandissement sur son autre extrémité. Son entrée serait alors modifiée par l'arrière.

La salle des associations actuelle deviendrait le bureau des élus, une partie sera réservée pour les archives, tout l'espace de la mairie actuelle serait donc désinvesti au profit de réaménagement de logements communaux, un studio dans la salle du conseil municipal et un appartement familial à l'étage.

Nous avons décidé de financer et de lancer l'étude de ce projet.

ENVIRONNEMENT

Un nouveau dépôt sauvage a été déversé dans notre gravière, les malotrus ont sectionné le cadenas avant de vider environ 3 camions benne de déchets. Des mesures de surveillance seront mise en œuvre.

Nous avons fait le choix d'adhérer à l'Association Départementale d'Étude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques de la Gironde afin de participer au financement des actions de lutte anti-grêle. En effet, ce dispositif permet de protéger les cultures agricoles, mais aussi les dégâts chez les particuliers (jardins, véhicules etc.)

Commission biodiversité : le travail se poursuit jusqu'à la fin de l'année, les élèves de l'école seront sollicités pour garnir l'hôtel à insectes.

ASSAINISSEMENT

La CdC du Sud-Gironde a passé un marché permettant aux administrés du territoire de bénéficier de tarifs préférentiels pour la vidange de leur installation d'assainissement non collectif (155 € TTC)

Pour en bénéficier, il suffit de s'inscrire auprès de la mairie ou du service SPANC via le site cdcsudgironde.fr

Plusieurs campagnes seront menées au cours de l'année et ce, jusqu'en 2025.

**SPANC CdC du Sud Gironde -1 route de Préchac à Villandraut-
environnement.amv@cdcsudgironde.fr**

Information eau potable :



L'alimentation en eau des communes de notre syndicat des eaux (SIAEPA), a rencontré une problématique de chlore. D'un point de vue chronologique, les premières remontées concernant un odeur de chlore/javel au niveau de l'eau distribuée ont été signalées immédiatement au responsable de l'agence Sogedo.

Le lendemain, des analyses de l'ARS (Agence Régionale de Santé) ont confirmé une teneur en chlore élevée dans l'eau, sans risque néanmoins pour la santé. Après analyse de la situation, le lien a rapidement été fait avec une intervention de nettoyage du forage réalisée préalablement.

Rapidement, les agents de la Sogedo sont intervenus sur l'ensemble du réseau pour réduire le niveau de chlore dans l'eau, principalement par la diminution de l'utilisation de cet élément dans le traitement en amont de l'eau et de purge en différents points du réseau.

Ce taux réglementaire de chlore est donc revenu à la normale, et l'eau produite a retrouvé une qualité sensiblement identique à ce qu'elle était avant l'intervention sur le forage.

L'avis des différents techniciens indiquait que la situation devait s'améliorer prestement, mais une odeur et un goût similaire persistait dans l'eau, malgré des taux conformes. Cette situation perdurant, le syndicat a demandé à la Sogedo, dès le début de cette semaine, de faire parvenir un courrier à l'ensemble des abonnés pour les informer de cette situation, avec la volonté qu'il soit distribué le plus tôt possible.

Les interventions de la Sogedo et les prélèvements de l'ARS se sont poursuivis par la suite, avec toujours la volonté de retrouver au plus tôt une situation normalisée. L'ensemble des acteurs a été pleinement mobilisé.

Pour terminer ce point d'informations, il paraît important de préciser que l'eau distribuée n'a rien d'impropre à la consommation. Elle est effectivement peu agréable à boire, mais ne présente pas de danger pour la santé.

Définition

Le compostage : Cycle naturel de dégradation des matières organiques en présence d'air. Le compostage permet de recycler chez soi certains déchets de la maison et du jardin (épluchures, tontes, feuilles...) et ainsi de diminuer de 30 à 40 % le poids de sa poubelle, de limiter les aller/retours à la déchèterie pour les déchets de jardin et de produire un amendement de qualité pour le jardin.

3 solutions - 3 formules adaptées à vos besoins

Je vis dans une maison avec jardin, des composteurs sont à votre disposition :

Gratuitement à l'issue d'un atelier au compostage d'1h00

Ou au prix de 10€ :

Au siège social : 5, rue Marcel Paul, ZA de Dumès, 33210 LANGON. Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Au pôle technique : n°10 rue des Fontaines, ZAE des Fontaines, 33210 FARGUES. Ouvert le : lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h30, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00.

Je vis dans un appartement ou je n'ai pas de jardin, des composteurs d'appartement sont à votre disposition :

Au prix de 10€ à l'issue d'un atelier d'1h30 à la pratique du lombricompostage (compostage en appartement).

Je vis dans une résidence, un quartier, en centre-ville..., des composteurs collectifs sont possibles :

Accompagnement pour la mise en place de projets de compostage en pied d'immeuble, dans une résidence, un quartier...

Des ateliers pour se former

Des ateliers au compostage : 1h00 pour recueillir les astuces et conseils pour démarrer et entretenir son composteur. Celui-ci est offert à l'issue de l'atelier (offre limitée à un composteur par foyer).

Des ateliers au lombricompostage : 1h30 pour découvrir comment composter sans jardin (ou en intérieur). Le lombricomposteur est remis au tarif de 10 € à l'issue de l'atelier (offre réservée aux foyers n'ayant pas ou peu de jardin).

Des ateliers « jardiner autrement » : 2h00 pour découvrir les techniques et conseils pour réduire la quantité de déchets verts et éviter l'utilisation de pesticides au jardin.

Condition d'accès et d'obtention du matériel : ateliers gratuits et sur inscription ; offre réservée aux habitants du territoire du Sictom du Sud-Gironde et limitée à un composteur par foyer.

Lien vers la documentation compostage :

http://sictomsudgironde.fr/wp-content/uploads/2021/06/PLAQUETTE_COMPOSTAGE_2021.pdf

http://sictomsudgironde.fr/wp-content/uploads/2019/07/FLYER_GESTION_DIFFERENCIEE_190527_VF.pdf

CONTACT : Sictom du Sud-Gironde - 5, rue Marcel Paul - 33210 LANGON - 05.56.62.36.03 - contact@sictomsudgironde.fr - www.sictomsudgironde.fr

RPI

Notre effectif a retrouvé 80 élèves qui ont fait leur rentrée scolaire accompagnés par nos 2 enseignantes ; Sabine Coquelin Directrice de l'école et enseignante dans la classe des petites et moyennes sections et Suzanne Gau, enseignante remplaçante dans la classe des grandes sections CP, nous retrouverons prochainement Laure Troadec, enseignante en congés maternité.

Cette nouvelle année scolaire nous permet également d'avoir le plaisir de retrouver Marjorie Castagnet, de retour après une période de disponibilité. Elle occupe à présent le poste d'animatrice dans la classe des grandes sections CP. Elle assure également, l'accueil périscolaire du matin, l'accompagnement dans le bus et le service de restauration scolaire.

Depuis la rentrée nous avons sollicité le CVLV pour bénéficier d'un nouveau programme d'animation lors des activités périscolaires du soir. Dans le cadre des animations sportives, le terrain de tennis sera mis à disposition du périscolaire ainsi que notre salle des fêtes.

PERSONNEL COMMUNAL

L'audit pour le document unique d'évaluation des risques professionnels a eu lieu début octobre nous avons été félicités pour l'ensemble des actions correctives mises en œuvres qui contribue à l'amélioration des conditions de travail. En perspective nous allons équiper de sièges ergonomiques nos deux postes administratifs ; secrétariat de mairie et bureau de Poste.

COMMUNICATION

Notre site internet arrive à expiration, nous allons prochainement basculer sur un nouveau site via Gironde Ressources. Quelques désagréments pourraient apparaître dans cette phase de transition.

Cette année nous avons évalué qu'il était prématuré de remettre en place le repas des aînés mais nous vous retrouverons pour la distribution des cadeaux de fin d'année.

Suite à de nombreuses plaintes pour des nuisances sonores dans différents quartiers communaux, nous sommes contraints de rappeler la réglementation concernant les nuisances sonores. Un arrêté préfectoral stipule que le bruit généré par des activités de bricolage, jardinage etc. n'est autorisé que de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi, et de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Aussi, suite à des attaques de chiens sur diverses routes communales, il est rappelé l'interdiction de la divagation des chiens. L'article 1385 du Code civil prévoit une obligation de surveillance pour les animaux domestiques. L'état de divagation est avéré lorsque l'animal n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel (hors contexte de chasse). Le promeneur est libre d'emprunter les routes communales sans risquer de se faire agresser.

Forts de la connaissance de ces droits et de ces devoirs nous comptons donc à présent sur votre civisme qui permettra d'assurer le respect et de préserver la convivialité.



Notre reprise des cours a eu lieu le lundi 6 septembre sous un beau soleil !!! L'effectif se maintient malgré toutes les contraintes sanitaires actuelles. Nous assurons actuellement 15 séances de cours par semaine avec des groupes parfois un peu chargés mais nous tenons à satisfaire au mieux la demande actuelle. A noter l'investissement de 3 jeunes du club aidant bénévolement à ce bon déroulement. Diverses animations sont toujours proposées certains weekends en attendant les compétitions hivernales qui approchent. Nous sommes en attente d'une réponse de la part du collège du Pian-sur-Garonne pour la mise à disposition de la salle du gymnase qui nous permettrait d'assurer nos entraînements en cas de mauvais temps. Nous avons pu mettre en place l'aide du gouvernement pour les familles aux revenus modestes sous la forme du « Pass Sport ». Nous rappelons que notre assemblée générale se tiendra le samedi 20 novembre.



Maison de santé pluridisciplinaire du territoire :

Les élus de notre commune participent au projet de création d'une Maison de santé pluridisciplinaire au Pian-sur-Garonne pour notre territoire des coteaux macariens. Cécile Joly, adjointe au Maire, Émilie Sacrispeyre, conseillère municipale et Mme le Maire sont référentes sur cette thématique et sont convoquées aux groupes de travail.



En collaboration avec l'office du tourisme du Sud-Gironde nous avons élaboré un cheminement de randonnée, celui-ci n'est pas encore finalisé.

Nous remercions les propriétaires des domaines privés qui ont accepté de conventionner ce cheminement avec la Mairie.

Mission locale Sud Gironde

Les missions locales font partie du service public de l'emploi et entretiennent des relations privilégiées avec Pôle emploi dans le cadre d'un partenariat renforcé. Elles s'appuient sur des dispositifs mis en place par l'État et les collectivités territoriales.

Les missions locales ont développé un accompagnement global en direction des jeunes. Elles traitent l'ensemble des difficultés d'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Cette approche globale est le moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et dans la vie active.

Vos élus participent aux différentes réunions de travail de la mission locale Sud Gironde, des renseignements sont disponibles en Mairie.

LE RECENSEMENT MILITAIRE

donne des **DROITS**

QUI ?	Garçons et filles de nationalité française
OÙ ?	À la mairie de ton domicile
QUAND ?	Dès 16 ans
AVEC QUOI ?	Votre carte d'identité Le livret de famille Un justificatif de domicile
POURQUOI ?	

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales